

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

- 500 €TTC** pour les membres du CESAM.
- 600 €TTC** pour les experts et CA recommandés par le CESAM et adhérents PLANETE CSCA.
- 900 €TTC** pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

Format

Distanciel ou **présentiel à Paris** dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Mathieu BERRURIER • Eyssautier-Verlingue

Session

06 juin 2024

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance.
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur.
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance.
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expéditions traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun.

Objectifs opérationnels

- Maîtriser les fondamentaux de la chaîne de transports.
- Pouvoir conseiller en amont les clients.

Méthodes mobilisées et modalités d'évaluation

- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Cas pratiques, mises en situation, échanges d'expériences.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire et/ou exercices pratiques en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquier@cesam.org - formation@cesam.org



Inscription : https://www.cesam.org/fr/reseau/formation_v2/

Inscription à réaliser en ligne sur le site du CESAM au plus tard dans la semaine qui précède la formation et sous réserve de places disponibles.

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

LE CADRE JURIDIQUE DU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Le contrat de vente

- Les Incoterms.
- Contrat de vente et assurance.

Le contrat de transport

- Obligations et responsabilités des parties.
- Définition et rôle du contrat de transport.

Le contrat d'assurance

- L'assurance de la responsabilité contractuelle du transporteur.
- L'assurance des marchandises ou assurance « Facultés ».
- L'assurance pour compte de tiers ou « Tiers Chargeurs ».

LES INTERVENANTS ET LEURS RESPONSABILITÉS

Le choix des intervenants dans la chaîne de transport

- Un spécialiste pour l'organisation du transport.
- Un conseiller pour la gestion des risques.

Les différents intervenants dans la chaîne de transport

- Le Chargeur/expéditeur - Le réceptionnaire/destinataire.
- Le Transporteur - L'Armateur.
- L'Affréteur - Le Fréteur.
- Le Transitaire - Le Commissionnaire de transport.
- Les autres auxiliaires du transport maritime.

La responsabilité des transporteurs et des commissionnaires

- Présomption de responsabilité.
- Exonération de responsabilité.
- Limitation de responsabilité.

LES RISQUES INHÉRENTS AU TRANSPORT DE MARCHANDISES

Les risques auxquels sont exposés les marchandises

- Avaries particulières et avaries communes.
- Risques ordinaires et Risques de Guerre.

La prévention des risques

- L'emballage et le marquage des marchandises.
 - L'importance du conditionnement.
 - Le marquage et la traçabilité.
- L'analyse constante et détaillée des risques.

La gestion et l'indemnisation d'un sinistre

- La survenance d'un sinistre.
 - Constat et expertise.
 - Réserves et conservation des recours.
- L'indemnisation d'un sinistre.
 - Présentation de la réclamation.
 - Constitution du dossier de réclamation.

QCM ET CAS PRATIQUES